Accusé de réception en préfecture 091-269100509-20230718-CCAS-DEC2023-26-AR Date de télétransmission : 25/07/2023 Date de réception préfecture : 25/07/2023



## CCAS D'ETAMPES

## DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2023-26

OBJET : Semaine Bleue - Signature d'un contrat pour une animation Quizz et Karaoké - Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retenir la proposition de la Société ADLK pour l'organisation d'une animation Quizz et Karaoké à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

## DECIDE

**ARTICLE 1**: De signer la proposition d'une animation Quizz et Karaoké, réalisée par ADKL, 10 rue Davoust, 89300 JOIGNY.

ARTICLE 2: Cette animation, d'un montant de 600,00 € TTC, se tiendra le lundi 2 octobre 2023, à partir de 14 heures, à la Résidence Clairefontaine.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- la Société ADKL,

Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

ESSONNE

Fait à Etampes, le 18 0 2023

Gilbert DALLERAC Vice-Président

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 25/07/23